

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE 2017

La CLI de Cadarache est chargée, en application des articles L125-17 et suivants du code de l'environnement, d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.

Cette mission s'exerce d'une part pour le site nucléaire de Cadarache implanté sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance, comprenant le Centre CEA et l'installation ITER, d'autre part pour l'ionisateur industriel GAMMASTER, implanté à Marseille (14^e).

Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information (art. 12), la CLI arrête le programme prévisionnel d'activité suivant pour 2017.

1. SUIVI DES INSTALLATIONS NUCLEAIRES

La mission de suivi est principalement assurée dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA, présidée par M. Mailliat (Vice-président : M. Hannecart), et de la Commission Environnementale et Technique pour ITER, présidée par Mme Noé (Vice-président : M. Coletti).

Cette mission s'exerce sur la base des informations communiquées par les exploitants nucléaires, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) et les autres services de l'Etat (Préfecture, DIRRECTE, DREAL), en application des dispositions du code de l'environnement, de la réglementation et des autorisations de rejets relatives aux Installations Nucléaires de Base (INB).

La CLI peut en outre demander toute information qu'elle estime utile à l'exercice de sa mission.

En 2017, la mission de suivi portera notamment sur les points suivants :

- Bilans annuels 2016 des exploitants ;
- Evènements significatifs déclarés par les exploitants ;
- Inspections de l'ASN ;
- Chantiers de construction (ITER et RJH) ;
- Chantiers de démantèlement ;
- Visites d'installations ;
- Surveillance de l'environnement autour de Cadarache ;
- Plan Particulier d'Intervention.

A. Bilans annuels 2016 des exploitants nucléaires

La CLI examinera, dans le cadre des Commissions Environnementales et Techniques, les bilans annuels qui lui seront communiqués par les exploitants nucléaires, en application du code de l'environnement (art. L125-15) ou des arrêtés d'autorisation de rejets, concernant les installations suivantes :

- INB et ICPE nucléaires exploitées par le CEA Cadarache ;
- INB 174 ITER exploitée par ITER Organization ;
- INB 147 GAMMASTER exploitée par la société Synergy Health.

Pour ce qui concerne l'Installation Nucléaire de Base Secrète Propulsion Nucléaire (INBS-PN) de Cadarache dont l'exploitant est le CEA DAM Ile de France, la CLI demandera, conformément à l'article 4, al. 4, du décret n°2001-592 du 5 juillet 2001 relatif à la sûreté et à la radioprotection des activités nucléaires intéressant la défense, que lui soit présenté le bilan annuel de la sûreté nucléaire, des risques d'origine radiologique et des rejets produits par l'installation, ainsi que des mesures prises pour en réduire les impacts, prescrit par l'article 5 du même décret.

B. Evènements significatifs et incidents

Tous les événements significatifs relatifs à la sûreté, la radioprotection ou l'environnement survenant dans les installations sont déclarés à l'ASN et les déclarations communiquées à la CLI par les exploitants.

Ces déclarations seront diffusées aux membres de la Commission Environnementale et Technique concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande au secrétariat.

Quel que soit leur niveau de classement, les événements significatifs seront tous examinés dans le cadre de la Commission.

A partir du niveau 1 de l'échelle INES, les déclarations seront diffusées à tous les membres de la CLI, et, en application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement, la CLI pourra demander une visite de l'installation concernée avec présentation des circonstances de l'événement ainsi que les mesures prises pour y remédier et en limiter les effets.

A partir du niveau 2, le Bureau de la CLI se réunira sans délai et une réunion plénière extraordinaire de la CLI se réunira dans les 30 jours.

C. Inspections de l'ASN

Les lettres de suite des inspections de l'ASN sont communiquées à la CLI. Elles seront diffusées aux membres de la Commission Environnementale et Technique concernée ainsi qu'aux autres membres de la CLI qui en feront la demande au secrétariat, et elles seront examinées dans le cadre de cette commission.

Il sera demandé à l'ASN une présentation du bilan 2016 des inspections. En cas d'opération d'inspection renforcée, une présentation particulière du bilan de cette opération lui sera demandée.

La CLI demandera à l'ASN et aux exploitants de pouvoir participer par des observateurs à une inspection menée en 2017. Les observateurs seront choisis par le Bureau.

D. Chantiers en construction

Deux Installations Nucléaires de Base de première importance dédiées à la recherche sont actuellement en construction sur le site de Cadarache :

- RJH (INB 172), installation exploitée par le CEA Cadarache et dédiée aux recherches sur les combustibles et matériaux ainsi qu'à la production de radioéléments pour la médecine ;
- ITER (INB 174), installation internationale exploitée par ITER Organization et dédiée à la recherche sur la fusion nucléaire.

a. Réacteur Jules Horowitz (RJH)

Il sera demandé au CEA Cadarache d'organiser une visite du chantier pour les membres intéressés de la CLI, ainsi qu'une présentation détaillée des caractéristiques du système de refroidissement.

b. ITER

A la suite d'une révision du calendrier intervenue en 2016, la phase de construction de l'installation est prolongée jusqu'en 2025.

Durant cette phase, la CLI s'attachera à suivre tous les aspects liés au chantier – génie civil, accueil des travailleurs, respect du code du travail etc. – dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour ITER.

Il sera demandé à ITER Organization et aux différents acteurs chargés d'accompagner le projet sur le territoire (Pouvoirs publics, Agence ITER France), de tenir informée la CLI sur l'évolution des données suivantes :

- Avancement du projet ;
- Points d'arrêts réglementaires ;
- Fabrication des composants dans les pays partenaires ;
- Retombées économiques, sociales et scientifiques locales ;
- Conditions de logement et de transport des travailleurs.

Il sera également demandé aux services de l'inspection du travail (DIRECCTE) de présenter le bilan 2016 des contrôles réalisés sur le chantier ITER pour l'application des dispositions du code du travail.

Pour ce qui concerne le fonctionnement futur de l'installation nucléaire, il sera demandé à ITER Organization :

- Un point sur le procédé de détritiation,
- Un travail sur la dispersion atmosphérique,
- Une présentation détaillée des contrôles radiologiques.

Enfin, il sera demandé à ITER Organization d'organiser une visite du chantier et des installations en fonctionnement pour les membres intéressés de la CLI.

E. Chantiers de démantèlement d'installations

Un groupe de travail sur le thème du démantèlement, coordonné par Mme Noé, a été constitué en 2016 pour suivre les opérations de démantèlement d'installations sur le Centre CEA de Cadarache.

Il sera en outre demandé au CEA Cadarache de présenter dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA l'état d'avancement des opérations de démantèlement des installations ATUE, ATPu et LPC.

Pour ce qui concerne la reprise des déchets historiques entreposés dans l'installation Parc d'entreposage des déchets radioactifs (INB 56), il sera demandé au CEA Cadarache de présenter l'état d'avancement des opérations dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique.

F. Visites d'installations

Il sera demandé aux exploitants nucléaires d'organiser en 2017 pour les membres de la CLI, les visites suivantes :

- ITER : visite du chantier ;
- CEA : CABRI, chantier du RJH, Nouveau Centre de Secours du Centre (NCIS), LECA-STAR, chantier de démantèlement ATPu-LPC.

D'autres visites pourront être demandées en cas d'incident de niveau 1, en application de l'article L125-25-1 du code de l'environnement.

G. Surveillance de l'environnement

Il sera demandé au CEA Cadarache une présentation détaillée du plan de surveillance de l'environnement dans le cadre d'une réunion plénière de la CLI.

H. Plan Particulier d'Intervention

En cas de révision du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Cadarache, la CLI sera consultée par le Préfet conformément à l'article L125-26 du code de l'Environnement.

Le dossier sera examiné et l'avis préparé dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique pour le CEA. L'avis sera validé par le Bureau qui a reçu délégation à cet effet.

En cas d'organisation d'un exercice PPI en 2017, la CLI demandera à avoir des observateurs qui seront désignés par le Bureau.

I. Sous-traitance

Un groupe de travail sur le thème de la sous-traitance coordonné par Mme Noé a été constitué en 2016. Il assurera en 2017 un suivi particulier de ce sujet.

2. INFORMATION DU PUBLIC

La mission d'information du public est mise en œuvre par la Commission Information du Public, présidée par Mme Dailcroix (Vice-présidente : Mme Noé).

L'information du public sur les travaux de la CLI est actuellement principalement assurée par les moyens suivants :

- Site Internet cli-cadarache.org ;
- Trimestriel d'information *CLIC info* ;
- Ouverture à la presse des principales réunions de la CLI ;
- Réunions publiques.

Conformément à l'article L125-16-1 introduit par la Loi d'août 2015 sur la transition énergétique et la croissance verte, les personnes domiciliées ou établies dans le périmètre du PPI reçoivent régulièrement, sans qu'elles aient à le demander, des informations sur la nature des risques d'accident et sur les conséquences envisagées, sur le périmètre du plan particulier d'intervention et sur les mesures de sécurité et la conduite à tenir en application de ce plan. Ces actions d'information, aux frais des exploitants nucléaires, font l'objet d'une consultation de la CLI.

Trois réunions publiques seront organisées en 2017 par la CLI, consacrées chacune aux installations des trois exploitants nucléaires (GAMMASTER, ITER, CEA Cadarache). Les dates, lieux et programmes de ces réunions seront définis dans le cadre des commissions permanentes spécialisées.

Des actions de sensibilisation du public seront proposées dans le cadre des prochaines campagnes d'information du public concernant le Plan Particulier d'Intervention et de distribution de comprimés d'iode à la population. Une exposition IRSN-ASN sera notamment proposée aux communes.

La CLI participera à des manifestations locales – type fêtes de l'environnement, fêtes des parcs naturels ou fêtes des associations – si cela est souhaité par les élus et sous réserve de la disponibilité des membres bénévoles de la CLI. Ces interventions seront préparées avec les représentants de la commune concernée au sein de la CLI.

Une action nouvelle auprès des publics scolaires (1^{er} et 2^e degré) sera étudiée en concertation avec les services de l'Education nationale et les collectivités territoriales.

Pour le développement des actions d'information et de sensibilisation du public, la faisabilité de l'accueil d'un service civique sera étudiée.

3. ETUDES

Pour l'exercice de ses missions, la CLI peut faire réaliser des expertises, y compris des études épidémiologiques, et faire procéder à toute mesure ou analyse dans l'environnement relative aux émissions ou rejets des installations du site (art. L125-24 du code de l'environnement).

L'importance de ces études est déterminante car elles permettent à la CLI de disposer de ses propres sources de connaissance pour orienter son action et informer le public.

Pour la réalisation des études, des financements spécifiques seront sollicités auprès des collectivités.

Les budgets d'opération et les dossiers de consultation seront préparés par la Commission Environnementale et Technique concernée et validés par le Bureau.

La CLI poursuivra les trois études déjà engagées :

- Analyse des eaux souterraines

La CLI a confié à la société Conseils et Environnement, sélectionnée sur appel d'offres, la réalisation de prélèvements et de mesures, dont les résultats seront présentés en 2017.

- Etude de la biodiversité du canal de Provence

Le canal de Provence est appelé à alimenter le site de Cadarache, notamment pour le refroidissement des futurs réacteurs RES, RJH et ITER. La CLI souhaite connaître l'impact de ces prélèvements sur la biodiversité du canal. La Société du Canal de Provence a été approchée et a proposé à la CLI d'assister à l'opération de vidange du barrage de Bimont prévue en 2017. Le protocole d'intervention de la CLI sera établi avec la SCP.

- Impact des rejets liquides chimiques

La mise en exploitation des futurs réacteurs en construction (ITER, RJH, RES) conduira à des rejets d'effluents provenant des systèmes de refroidissement. La CLI souhaite étudier l'impact environnemental de ces rejets. A cet effet, la CLI demandera aux exploitants nucléaires de lui communiquer les caractéristiques techniques des systèmes de refroidissement.

4. CONCERTATION

Le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 prévoit une consultation pour avis de la CLI sur les dossiers et projets relatifs à la création, à la mise à l'arrêt définitif, au démantèlement, au déclassement ou à des modifications notables d'une INB, ainsi qu'aux autorisations de rejets d'effluents des INB.

Les dossiers seront étudiés et l'avis préparé dans le cadre de la Commission Environnementale et Technique concernée. L'avis sera validé par le Bureau qui a reçu délégation à cet effet.

Il sera également demandé à l'ASN d'aviser la CLI chaque fois qu'une consultation publique sera ouverte.

5. AUTRES ACTIVITES

A. Séminaire CLI du sud-est

Il est proposé d'organiser en 2017 un séminaire réunissant les CLI du sud-est (Ardèche, Drôme, Gard et Isère), en partenariat avec le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Le séminaire se tiendra sur deux jours, à l'Hôtel du Département (Marseille), les 18 et 19 mai 2017.

Les CLI suivantes ont été invitées :

- CLI du Bugey (CNPE EDF)
- CLI de Saint-Alban (CNPE EDF)
- CLI de Creys-Malville (CNPE EDF)
- CLI du CEA Grenoble et de l'Institut Laue Langevin
- CLI de SICN (Société Industrielle de Combustible Nucléaire)
- CLI de Cruas-Meysse (CNPE EDF)
- CLIGEET (CNPE EDF et AREVA Tricastin)
- CLI de FBFC Romans (AREVA)
- CLI de Marcoule Gard (Centre CEA, AREVA)

Seront également invités à assister au séminaire les organismes suivants :

- ASN,
- IRSN,
- ANCCLI,
- Exploitants nucléaires (CEA, EDF, AREVA, ITER Organization, Synergy Health),
- Services des collectivités territoriales membres de la CLI,
- Presse, médias.

Une centaine de participants est attendue.

L'avant-programme figure en annexe.

B. Visite du laboratoire de Bure

Les déchets radioactifs MA-VL (Moyennement Actifs à Vie Longue) entreposés sur le Centre CEA de Cadarache ont vocation à être transférés vers un centre de stockage de l'ANDRA (Agence Nationale de gestion des déchets Radioactifs) à créer. Cigéo (Centre industriel de stockage géologique), projet de stockage en profondeur à Bure, dans l'Est de la France et à la limite de la Meuse et la Haute-Marne, est actuellement à l'étude.

Il est proposé d'organiser pour les membres de la CLI intéressés une visite du laboratoire de Bure dédié aux études du projet Cigéo.

C. Participation aux travaux de l'ANCCLI

La CLI de Cadarache adhère à l'ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information) où elle est représentée par quatre représentants (un représentant par collège) :

- Collège des élus : Maïté Noé (suppléant : Hervé Chatard)
- Collège des associations : Etienne Hannecart (suppléant : Jean Gonella)
- Collège des syndicats : Patrick Mercier (suppléante : Juliette Réal)
- Collège des experts : Brigitte Dailcroix (suppléant : François Coletti)

Il existe plusieurs groupes de travail au sein de l'ANCCLI auxquels ces représentants peuvent participer :

- Groupe Permanent « Post-Accident et territoires » (GPPA)
- Groupe Permanent « Matières et déchets radioactifs » (GPMDR)
- Groupe Permanent « Démantèlement » (GPD)
- Groupe Permanent « Sécurité » (GPS)
- Groupe technique ÉPR,
- Groupe de suivi du partenariat ANCCLI-IRSN (préparation des séminaires),
- Groupe du Dialogue européen sur la participation de la société civile et des CLI face à l'accident et le post accident.

L'ANCCLI organise avec l'IRSN à l'attention des CLI des journées d'étude sur des thèmes particuliers. Elle collabore également chaque année avec l'ASN pour l'organisation de la Conférence des CLI, moment privilégié d'information et d'échange avec l'ASN, ouverte à tous les membres des CLI.

6. VIE DE L'ASSOCIATION

A. Réunions statutaires

Conformément au décret du 12 mars 2008 relatif aux CLI (art. 12), la CLI doit établir chaque année un rapport d'activité, un compte-rendu d'exécution du budget de l'année précédente, et adopter un programme prévisionnel d'activité et un budget prévisionnel de l'année suivante.

En 2017, l'Assemblée générale se réunira pour approuver ses différents documents.

Le Conseil d'administration et le Bureau de la CLI se réuniront autant que de besoin, pour assurer l'administration de l'association, préparer les réunions de l'Assemblée générale et prendre les décisions qui leur ont été déléguées par l'Assemblée générale.

B. Formation

A l'initiative de M. Mailliat, Expert Sûreté nucléaire de la CLI, un groupe de travail a été constitué en 2016 pour établir un programme de formation pour les membres de la CLI. Après validation par le Bureau, ce programme sera mis en œuvre en 2017.

Cette formation pourra être ouverte à tous les élus locaux et aux associations locales intéressées.

C. Relation avec les collectivités

Afin de développer la concertation avec les collectivités membres de la CLI (Communes, Groupements de communes, Départements et Région), il leur sera proposé à chacune une rencontre pour informer les élus locaux sur les missions et les actions de la CLI, et mieux répondre aux attentes réciproques.

D. Secrétariat

Le secrétariat accueillera deux étudiants en stage de Master dans les domaines concernés par l'activité de la CLI (communication, animation, activités nucléaires).

Patricia SAEZ
Présidente de la CLI

Annexe :

- Avant-programme du séminaire inter-CLI